



FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

Monsieur
Pascal Broulis
Président du Conseil d'Etat
et de la DCERH
Rue de la Paix 6
1014 Lausanne

Lausanne, le 15 février 2012

Gratifications

Monsieur le Président,

En date du 27 septembre 2011, le Grand Conseil a accepté notre pétition visant à mettre en place un règlement d'application des gratifications en corrélation avec l'article 52 de la LPers.

Nous avons eu un échange de courrier (10 et 30 novembre 2011) sur cette question. Nous vous demandons l'ouverture de négociations dans les meilleurs délais. En l'espèce, il convient en effet de déterminer les modalités d'attribution et les délais de mise en œuvre.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis votre courrier (30 novembre 2011), dans lequel vous précisiez que le «Conseil d'Etat reviendra vers vous avec cet objet ultérieurement». Nous vous demandons donc instamment que des pourparlers débutent pour enfin mettre sous toit cet article de la LPers qui est en suspens depuis bientôt 10 ans. L'ensemble des collaborateurs de la fonction publique sont touchés par cette suspension arbitraire.

Dans l'attente d'un calendrier de négociations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Brigitte Chambaz
Présidente a.i.

Cyrille Perret
Secrétaire général